

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Chapitre II. De la joye que les Catholiques témoignèrent en apprenant la conversion de Clovis, & del a Lettre que saint Avitus lui écrivit pour ten féliciter. Négociations des Barbares des Gaules à ...

urn:nbn:de:gbv:45:1-3034

parle point de ce miracle , mais nous LIV. IV. 2
 avons déjà remarqué dans la Préface de CH. I.
 cet Ouvrage, qu'on ne pouvoit point fon-
 der aucun argument négatif sur le silence
 de cet Historien. D'ailleurs Hincmar s'est
 servi pour composer la Vie de Saint Re-
 my, de plusieurs Livres anciens que nous
 n'avons plus, & il se peut bien faire que
 ce soit dans un de ces Ecrits, qu'Hincmar
 ait trouvé ce qu'il dit concernant la sainte
 Ampoule.

Nous avons exposé en parlant du nom-
 bre des Sujets qu'avoit Clovis à son ave-
 nement à la Couronne , ce qu'il y avoit
 à remarquer touchant le nombre des
 Francs qui reçurent le Baptême avec lui.

CHAPITRE II.

*De la joye que les Catholiques témoignèrent
 en apprenant la conversion de Clovis, &
 de la Lettre que Saint Aвитus lui écrivit
 pour l'en féliciter. Négociations des Bar-
 bares établis dans les Gaules à Constanti-
 nople. Guerre des Bourguignons contre les
 Ostrogoths d'Italie.*

HINC MAR nous donne en peu de CH. II.
 mots l'idée de la joye que la con-
 version de Clovis causa parmi tous les
 Catholiques. Les Anges, dit-il, s'en ré-
 jouirent dans le Ciel, & toutes les per-
 son-



sonnes qui aimoient Dieu (1) veritablement, s'en réjouirent sur la terre.

On n'a point de peine à le croire, dès qu'on fait reflexion à l'état où se trouvoit alors la Religion Catholique. La foi d'Anastase Empereur des Romains d'Orient étoit très-suspecte. Quant à l'Empire d'Occident, il n'y avoit dans son territoire aucun Roi puissant qui fût Catholique le jour que Clovis se convertit. Theodoric Roi des Ostrogots qui regnoit en Italie, & Alaric Roi des Visigots qui tenoit presque toute l'Espagne & le tiers des Gaules, étoient Ariens. Les Rois des Bourguignons, & celui des Vandales d'Afrique étoient de la même Communion. Enfin les Rois des Francs établis dans les Gaules, professoient encore la Religion Payenne. Il n'y avoit donc dans le Monde Romain, le lendemain de la conversion de Clovis, d'autre Souverain que lui qui fût orthodoxe & de qui les Catholiques dussent esperer une protection capable d'empêcher les Princes Ariens de les persecuter. Non seulement les Evêques de la partie des Gaules qui reconnoissoit le pouvoir de Clovis, mais aussi les Evêques qui avoient leurs Diocèses dans les Provinces occupées par les Visigots ou par les Bourguignons; en un mot, tous les Evêques du Partage d'Occident auront regardé ce Prince comme un nouveau

(1) Et factum est gaudium magnum in illa die Angelis sanctis in Cœlo, & hominibus ceteris in terra. *Hinc. Vita Remigii.*

veau Machabée fuscité par la Providence Liv. IV.
Ch. II.
pour être leur consolation, & même pour
être leur libérateur. Enfin, bien que le
tems ait détruit la plus grande partie des
Monumens litteraires du cinquième Siècle,
il en reste encore assez pour montrer
que Clovis devint après son Baptême le
Héros de tous les Catholiques d'Occi-
dent.

Le premier de ces Monumens, est la
Lettre que le Pape Anastase I. I. qui avoit
été élevé sur la Chaire de Saint Pierre,
peu de tems avant la conversion de Clo-
vis, lui adressa pour l'en féliciter, & qui
lui devoit être renduë par Eumenius Prê-
tre de l'Eglise de Rome. Anastase dit
dans cette Lettre : „ J'espere que vous
„ remplirez nos esperances (1), que vous
„ deviendrez la plus précieuse des pierre-
„ ries de notre Tiare, & que vous serez
„ la plus grande consolation de l'Eglise
„ qui vient de vous enfanter à Jésus-
„ Christ. Notre cher, notre glorieux Fils,
„ continuez à donner des sujets de joye
„ à votre Mere; foyez pour elle un sou-
„ tien aussi solide qu'une colonne de fer,
„ afin

(1) Glorioso & illustri filio Chlodovecho Anastasius Episcopus. Quod Serenitati tuæ insinquare voluimus per Eumenium Presbyterum, ut cum audieris laetitiam Patris crescas in bonis operibus, impleas gaudium nostrum & sis corona nostra, gaudeatque mater Ecclesia de tanti Regis quem nuper Deo peperit profectu. Latifica ergo, gloriose & illustris Fili, Matrem tuam, & sis illi in columnam ferream ut custodiat te in visis tuis & det tibi in circuitu de inimicis tuis victoriam. Le Cointe, Ann. Eccl. Franc. tom. 7. pag. 194.



LIV. IV.
CH. II.

» afin que ses prieres obtiennent du Ciel
» que vous cheminiez toujours dans la
» voye du salut, & qu'il fasse tomber à
» vos pieds les ennemis qui sont autour
» de vous". On voit bien que les enne-
mis dont parle ici Anastase, sont princi-
palement les Visigots & les Bourguignons:
les uns & les autres étoient Ariens.

C'est même des circonstances du temps
où Clovis se convertit, que ses Succes-
seurs tiennent le glorieux titre de Fils
ainé de l'Eglise qu'ils portent encore au-
jourd'hui. Quand le Roi des Saliens se
fit baptiser, il n'y avoit alors en Occi-
dent d'autre Roi qui fût Catholique que
lui. Il étoit alors, non pas le Fils aîné,
mais le Fils unique de l'Eglise. Lorsque
la Providence a donné dans la suite à ses
Successeurs des Têtes Couronnées pour
Freres en Jesus-Christ, ces Successeurs
ont toujours conservé leur Droit de pri-
mogeniture, & l'Eglise a toujours conti-
nué de les reconnoître pour ses Fils aînés.

Un autre Monument du nombre de
ceux dont nous avons à parler, est la
Lettre qu'Alcimus Eccidius Avitus Evê-
que de Vienne & Sujet de Gondébaud,
l'un des Rois des Bourguignons, écrivit
à Clovis pour le féliciter sur son Baptême.
A en juger par la conduite que tint
rent dans la suite les Evêques des Gaules,
il y eut bien d'autres qu'Avitus qui écri-
virent alors à Clovis, mais leurs Lettres
se seront perduës. Quoi qu'il en ait été,
Avitus qui eut lui-même tant de part,
comme nous le verrons, dans les événe-
mens

mens de la guerre que Clovis, trois ans Liv. IV.
 après son Baptême, fit aux Bourguignons, Ch. II.
 ne se ménagé point en écrivant à Clovis
 au sujet de sa conversion. Avitus parle
 à Clovis non pas comme à un Prince
 étranger, mais comme à son Souverain.
 On voit d'un autre côté dans la Lettre
 d'Avitus que Clovis lorsqu'il eut enfin pris
 le parti de se faire Chrétien, avoit don-
 né part de sa résolution à l'Evêque de
 Vienne & qu'il l'avoit informé du jour
 qu'il seroit baptisé. Nous rapporterons
 donc le contenu de cette Lettre & nous
 l'insérerons ici d'autant plus volontiers
 qu'elle met encore au fait de ce qui se
 passoit alors dans les Gaules, & qu'elle
 montre évidemment que les Rois Barba-
 res qui s'y étoient établis, entretenoient
 des relations suivies avec l'Empereur d'O-
 rient, & qu'ils témoignioient beaucoup
 de déférence pour la Cour de Constanti-
 nople.

» (1) Il semble que la Providence vien-
 » ne

(1) Avitus Viennensis Episcopus Chlodoveco Re-
 gi Gaudeat ergo quidem Græcia habere se
 Principem Legis nostræ: sed non jam quæ tanti mu-
 neris dono sola mereatur illustrari, quod non desit
 & reliquo Orbi claritas sua. Si quidem & occiduis
 partibus in-Rege non novo novi jubaris lumen efful-
 gurat, cujus splendorem congrue Domini Nativitas
 inchoavit, ut consequenter eo die ad salutem regene-
 ratæ ex unda vos pateat, quo natum redemptioni
 suæ cœli Dominum, mundus accepit. Igitur qui ce-
 leber est natalis Domini sit & vestri; quo vos scilicet
 Christo, quo Christus ortus est mundo, in quo vos
 animam Deo, vitam præsentibus, famam posteris
 consecrasti. Quid jam de ipsa gloriosissima regenera-
 tionis

„ ne d'envoyer un arbitre pour décider
 „ les questions qui s'agitent entre les
 „ Communions Chrétiennes. Un Prince
 „ aussi éclairé que vous, apprend aux au-
 „ tres hommes en choisissant un parti,
 „ quel est celui qu'ils doivent prendre.
 „ Votre conversion à la foi Catholique
 „ fera donc triompher l'Eglise de ses ad-
 „ versaires, d'autant plus certainement
 „ que cette conversion enseigne encore
 „ qu'il ne faut point avoir de répugnance
 „ pour abjurer les erreurs de ses Peres.
 „ Si vous avez l'obligation à vos ancêtres
 „ de vous avoir laissé un Etat périssable
 „ & une Puissance passagere, vos descen-
 „ dans vous auront une obligation bien
 „ plus grande, puisque vous leur trans-
 „ mettez un trésor tout autrement pré-
 „ cieux, je veux dire, l'avantage de naître
 „ dans la bonne Religion. Que l'Empire
 „ d'Orient continuë, j'y consens, à se
 „ vanter d'avoir un Souverain Catholique;
 „ Mais cet Empire ne jouira plus seul
 „ d'un pareil bonheur. L'Empire d'Oc-
 „ cident le partage aujourd'hui. Un Roi
 „ qui regne depuis longtems est devenu
 „ un nouvel Astre dont les rayons vont
 „ éclairer aussi ce dernier Empire. Quel
 „ heu-

tionis vestre solemnitate dicatur, ejus ministeriis &
 si corporaliter non accessi, gaudiorum tamen comu-
 nione non defui. Quandoquidem hoc quoque re-
 gionibus nostris divina pietas gratulationis adiecit,
 ut ante Baptismum vestrum ad nos sublimissimæ hu-
 militatis nuntius adveniret. Unde nos post hanc ex-
 pectationem, jam securos vestri sacra nox reperit. Ep[iscopu]s
Aviti quadragesima prima Edit. Sirmondi pag. 94.



» heureux l'augure que cet Astre se soit LIV. IV.
 » levé le propre jour de la Naissance du CH. II.
 » Sauveur du monde, & que vous ayez
 » été régénéré dans les eaux du Baptême,
 » au tems même où l'Eglise célébroit la
 » Nativité de Jesus-Christ. Le jour de
 » Noël déjà si cher aux Fidéles, va leur
 » devenir encore plus précieux, parce
 » qu'il a été celui où vous vous êtes don-
 » né à Dieu & à vos Freres? Quel sujet
 » pour exercer l'Eloquence de nos Ora-
 » teurs, que l'auguste cérémonie dans la-
 » quelle on vous administra le Baptême?
 » Si je n'y ai point été présent corporel-
 » lement, j'y ai du moins assisté en es-
 » prit, quand le jour auquel vous aviez
 » eu la bonté de m'avertir d'avance
 » qu'elle devoit se faire a été arrivé; ainsi
 » dans le moment qu'on répandoit sur
 » vous les eaux salutaires, je m'occupois
 » entièrement de l'idée que je me for-
 » mois d'un spectacle si saint, où je me
 » figurois voir plusieurs Evêques employer
 » leurs mains consacrées au Seigneur, à
 » servir un Roi redoutable aux Nations,
 » qui s'humilioit devant le Dieu tout-
 » puissant. Nous voyons un de ces Pré-
 » lats vous oindre à la tête, & un autre
 » vous ôter votre cotte d'Armes & votre
 » cuirasse pour vous revêtir des habits
 » des nouveaux Chrétiens. Ces habits,
 » quoique faits d'une étoffe sans résistan-
 » ce (1), vous rendront plus de service
 » dans

(1) Faciet, si quid creditis Regum, florentissime, fa-
 ciet.



Liv. IV.
Ch. II.

» dans toutes vos guerres, que ne feroient
 » des armes de la meilleure trempe. Cro-
 » yez-moi, grand Prince, votre destinée
 » ne vous a jamais fait avoir autant d'heu-
 » reux succès que votre piété va vous en
 » procurer. Vos lumières naturelles &
 » votre sagesse me dispensent de vous
 » donner ici les avis que je donneroie à
 » un autre Profelyte. Irois-je vous dire
 » qu'il faut avoir de la foi, quand vous
 » croyez déjà ? Vous dirois-je qu'il faut
 » être humble, quand vous avez daigné
 » vous recommander à mes prières, mé-
 » me avant que vous eussiez promis en
 » recevant le Baptême d'être humble de
 » cœur ? Puis-je vous prêcher la compas-
 » sion pour les affligés, quand un Peuple
 » de captifs, dont vous avez brisé les
 » chaînes entretient sans cesse les Na-
 » tions sur votre débonnairété, & deman-
 » de continuellement à Dieu qu'il veuille
 » bien récompenser votre charité ? Il ne
 » me reste donc qu'une chose à vous
 » proposer. Le Seigneur aura bientôt
 » achevé par votre moyen la conversion
 » de toute la Nation des Francs. Dispo-
 » sez-vous dès aujourd'hui à faire connoi-
 » tre son saint Nom aux Peuples qui sont
 » au-delà des pays où cette Nation habite
 » maintenant, & qui ne sont pas encore
 » infectés du venin de l'hérésie. Employez
 » vous

ciet, inquam, ista mollities indumentorum, ut decem-
 ceptis vobis plus valeat rigor armorum & quidquid
 felicitas usque huc præstitit, addet hinc sanctitas. *Idem.*

» tous vos soins à faire connoître aux
 » Peuples dont je parle, le Dieu qui vous
 » a comblé de tant de bénédictions, &
 » passant par dessus la délicatesse ordinaire
 » des Souverains, envoyez-leur des Am-
 » bassadeurs qui les pressent d'entrer dans
 » le bercail de l'Eglise. Que les Peuples
 » idolâtres qui vous regardoient comme
 » le plus grand Roi de leur Religion &
 » comme leur Chef, en quelque sorte,
 » soient convertis par vos soins. Qu'ils
 » se réunissent tous dans le même senti-
 » ment de respect pour vos volontés,
 » quelque différens qu'ils restent dans les
 » autres choses. Vous êtes un Soleil qui
 » se leve pour tout le monde, & dont
 » aucun pays particulier n'a droit, pour
 » ainsi dire, de s'approprier la lumière.
 » Les pays qui ont le bonheur d'en être
 » plus voisins, jouiront, il est vrai, d'une
 » plus grande splendeur, mais ceux qui
 » en sont le plus éloignés ne laisseront
 » pas d'en être éclairés. Vos bienfaits se
 » repandent dans tous les lieux, & vos
 » Ministres rendent service à tout l'Em-
 » pire. (1) Continuez à faire les délices
 » des

(1) Nalla igitur patria quasi speciali sede sibi vin-
 dicet toris quos honorum gradibus arctolitis. Constat
 vos esse quo communis uno Solis jubare omnia per-
 fruuntur. Vicina quidem plus gaudent lumine, sed
 non carent remotiora fulgore. Quapropter radiare per-
 petuo presentibus diademate, absentibus Majestate. . .
 Successus felicium triumphorum quos per vos regio
 illa gerit, cuncta concelebrant. Tangit etiam nos
 felicitas, quotiescumque illic pugnavit, vincit. *Hi-*
dem.

des Provinces où brille votre Couronne, & la consolation du reste du monde. Toutes les Gaules retentissent du bruit des heureux événemens qui arrivent aux Habitans de ces Provinces par votre moyen. Nous-mêmes nous prenons une part très-grande à vos succès & toutes les fois que vous triomphez, nous croyons avoir remporté une victoire. Votre bonheur n'a point changé la bonté naturelle de votre ame & vous aimez toujours à faire les œuvres de miséricorde que la Religion nous recommande. C'est en exerçant votre charité que vous donnez les plus grandes preuves de votre puissance. (1) Voilà sans doute le motif qui vous a engagé à demander qu'on remit entre vos mains le fils de l'illustre Laurentius qui vous est si dévoué, & qu'on exécutât promptement l'ordre que l'Empereur Anastase avoit donné à ce sujet. J'ose me vanter d'avoir obtenu de mon Maître Gondébaud, qu'il fit en cela

» VO-

(1) Ex quo utique factum est ut dirigi ad vos letteri vestri viri illustres Laurentii filium Principali Oraculo juberetis. Quod apud Dominum meum suum quidem Gentis Regem sed Militem vestrum, obtinuisse me suggero. Nihil quippe est in quo servire non potest. Commendo directum, congaudio misso, in vestrum vos visuro, cui minus computandum est ad utilitatem proprio parenti restitui, quam patri omnium prelati. *Ibidem.*

Nota. Sirmondi ad hac verba Laurentii Filium. pag. 31. Nota. Hunc ad patrem redire cum cuperet Anastasius, Chlodoveum intercessorem adhibuit ut eum à Gondobaldo reciperet.



» votre volonté. Il est Roi de sa Na- ^{Liv. IV.}
 » tion, mais cela n'empêchera point que ^{Ch. II.}
 » dans les occasions, vous ne trouviez en
 » lui toute sorte de déference. Je vous
 » recommande le Fils de Laurentius
 » qu'on vous envoie, & que je félicite
 » sur son bonheur, quoique je le lui en-
 » vie. Il est moins heureux à mon sen-
 » timent d'être rendu à son pere, que
 » d'être remis entre les mains de notre
 » pere commun."

Avant que de rapporter ce qui se trouve
 dans d'autres Lettres d'Avitus concernant
 ce jeune homme, & de faire voir que le
 Pere Sirmond a eu grande raison d'en-
 tendre par *Principale Oraculum*, un ordre
 de l'Empereur Anastase, il est à propos de
 mettre ici quelques autres Observations,
 sur la Dépêche de cet Evêque à Clovis.
 Ce ne sera point pour faire remarquer
 l'esprit dans lequel elle est écrite. Il y
 est trop sensible. Ce sera seulement pour
 en commenter un endroit qui a rapport
 à un événement dont nous n'avons point
 encore dû parler & pour en expliquer un
 terme que quelques-uns de nos Auteurs
 modernes ont, à ce qu'il me paroît, mal
 interprété.

Je dirai donc en premier lieu, que tout
 ce qui se trouve vers la fin de cette Dé-
 pèche concernant les heureux événemens
 qui arrivoient aux Habitans des Provinces
 des Gaules déjà soumises à Clovis, &
 dans lesquels Avitus prend tant de part,
 regarde la réduction des Armoriques à
 l'obéissance de ce Prince, suivie immé-
 dia-



LIV. IV.
CH. II.

diatement de la Capitulation que firent avec lui les Troupes Romaines qui étoient encore dans les Gaules. Nous rapporterons dans le Chapitre suivant ces deux événemens arrivés peu de mois après le Baptême du Roi des Saliens.

En second lieu, j'observerai que l'épithète de *votre Soldat*, de *Miles vester*, qu'Avitus donne au Roi Gondébaud, ne doit pas être prise dans son sens littéral & qu'elle ne signifie pas que le Roi des Bourguignons fût le Soldat de Clovis, ou pour parler le langage des siècles suivans, son Feudataire: Gondébaud étoit un Roi bien plus puissant sans comparaison que Clovis, lorsque ce dernier parvint à la Couronne en quatre cens quatre-vingt-un, & nous ne voyons point que Clovis ait fait la guerre à Gondébaud, ni qu'il ait acquis aucun avantage sur lui, avant l'année cinq cens, qu'il l'attaqua & qu'il l'obligea de se rendre son Tributaire. Suivant l'apparence cette expression de *votre*

C'est-à-dire
en 496.

Soldat a rapport à ce qui se traitoit dès-lors à Constantinople par Laurentius. On peut bien croire que lorsqu'Anastase conféra la dignité de Consul à Clovis, ce ne fut point en conséquence d'une négociation momentanée. L'Empereur d'Orient n'aura point pris un parti aussi délicat que celui-là, sans avoir traité long-tems sur une pareille affaire & sans avoir voulu être informé du sentiment des Serveurs qu'il avoit dans les Gaules. Ainsi quoiqu'Anastase n'ait conféré la dignité de Consul à Clovis que dix ou douze années après



après la conversion, il se peut bien faire LIV. IV.
CH. II.
 que longtems auparavant cette affaire importante fût déjà sur le tapis, & peut-être que l'Empereur eût laissé entendre qu'il revêtiroit Clovis de cette Dignité aussi-tôt qu'il se seroit fait baptiser. Avitus qui étoit de l'intrigue, & que la situation où il se trouvoit, obligeoit à ne s'expliquer qu'en termes ambigus, aura donc fait allusion à l'état présent de la négociation lorsqu'il aura écrit à Clovis :
 „Gondébaud est à vos ordres, il est déjà
 „votre Soldat”. C'étoit lui dire, puis-que vous voilà Chrétien, vous allez recevoir bientôt de Constantinople le Diplôme du Consulat, & vous pouvez désormais regarder Gondébaud comme un Officier qui vous est subordonné. En effet Gondébaud n'étoit que Patrice, & nous avons vu que suivant la Constitution de l'Empire dont les Rois Barbares établis sur son territoire affectoient de paroître respecter les Reglemens, le Patriciat étoit une dignité subordonnée au Consulat.

Qu'Avitus se soit servi des termes *de Miles vestier*, pour exprimer la subordination de Gondébaud à Clovis, laquelle Avitus croyoit déjà voir, il n'en faut point être surpris. Dès qu'on est médiocrement versé dans la connoissance des usages du quatrième siècle & des deux siècles suivans, on n'ignore plus que les Romains de ces tems-là donnoient abusivement le nom de *Miles*, ou de *Soldat*, à tous ceux qui étoient au service des Empereurs en quelque qualité que ce fût, même à ceux qui

qui exerçoient les emplois les plus opposés à la profession des Armes. En un mot, on comprenoit alors sous le nom de Soldat, ceux mêmes des Officiers du Souverain qui sont désignés par le nom de *Gens de plume*, dans quelques-uns de nos Auteurs François. Le Lecteur peut consulter sur ce point-là, le Glossaire (1) de la moyenne & de la basse Latinité, de Monsieur Du Cange. C'est même ce qui étoit cause qu'il y avoit dès le quatrième siècle deux Milices, l'une désignée par le titre de *Milice armée*, & l'autre par celle de *Milice du Palais*. Sévère Sulpice dit dans la Vie de Saint Martin (2), que ce Saint avoit servi étant encore fort jeune dans la *Milice armée*. Cette distinction des deux Milices, étoit comme une suite nécessaire de la nouvelle forme de Gouvernement que Constantin le Grand avoit établie, & dont nous avons parlé suffisamment dans le premier Livre de cet Ouvrage.

Il se peut bien faire encore qu'il n'y ait point dans la Lettre d'Avitus à Clovis autant de mystère que je viens de supposer qu'il y en avoit. Peut-être que lorsqu'elle fut écrite, l'usage avoit donné une si grande extension à la signification du mot *Miles*, qu'il étoit permis de l'employer

(1) Qui alicui Principi sive in officio Palatino, sive in militaribus expeditionibus militabat, ejus miles esse dicebatur, *Cang. Gloss. Latin. tom. 2. p. 334.*

(2) Ipse armatam Militiam in adolescentia sequutus. *Sulp. de Vita Martini. pag. 287.*

ployer pour dire simplement, *un homme* Liv. IV.
qui fait profession d'avoir beaucoup de dése- Ch. II.
rence pour un autre, & comme nous le
disons familièrement, qui est son serviteur.
 Peut-être qu'alors le terme de *Soldat*,
 n'emportoit pas plus l'idée d'une personne
 subordonnée & obligée par son emploi à
 obéir à une autre, que le terme de *ser-*
vus, emportoit l'idée d'esclave, quoique
servus signifie proprement un esclave. Ainsi
 notre Evêque aura dit à Clovis que Gon-
 debaud étoit son *Soldat*, dans le même
 sens qu'il dit à Clovis que Laurentius est
 son *Esclave*, quoique ce Romain, comme
 nous l'allons voir, ne fût en aucune façon
 l'Esclave de Clovis, & qu'il fût seulement
 une personne attachée aux intérêts de ce
 Prince.

Ce qui fortifie cette dernière conjectu-
 re, c'est qu'Avitus dans une Lettre, dont
 nous allons rapporter le contenu, qualifie
 ce même Laurentius de *Soldat* du Sena-
 teur (1) Vitalianus à qui elle est écrite,
 quoique Laurentius ne servît en aucune
 manière sous ce Vitalianus. Laurentius
 étoit seulement un homme attaché aux
 intérêts de Vitalianus, un homme qui fai-
 soit sa cour à Vitalianus. C'est ce que
 nous tenons d'Avitus lui-même (2); qui
 dans

(1) *Clientis vestri viri illustris Laurentii filius....*
superest ut præfatus Miles vester. Aviti Ep. 42.

(2) *Quapropter cultoris vestri viri illustris, Lauren-*
ti filium. Aviti Ep. 43.

Adjecit vir Illustris Laurentius honorem. Idem. Ep.
44.

dans cette Lettre & dans la Lettre suivante qu'il écrivit dans le même tems à un autre Sénateur de Constantinople nommé Celer, traite Laurentius de Personnage Illustre. Avitus lui donne encore le même titre dans une Lettre écrite au Patriarche de Constantinople, & il le lui avoit donné dans la Lettre à Clovis. L'Evêque de Vienne n'auroit pas qualifié ainsi, un homme aux gages d'un Sénateur. Tous les jours l'usage autorise des acceptions de mots encore plus abusives que la signification dans laquelle je conjecture qu'Avitus aura employé le terme de *Soldat* en écrivant à Clovis.

Voyons présentement quel étoit ce Laurentius, & quels services il étoit à portée de rendre à Clovis, & nous aidons pour cela de ce qui en est dit dans les Lettres d'Avitus. Nous n'avons aucunes lumières d'ailleurs concernant ce Romain. Je rapporterai donc en premier lieu la Lettre écrite par Avitus, sous le nom du Comte Sigismond Fils, & dans la suite Successeur du Roi Gondébaud, & adressée à Vitalianus un des Sénateurs de l'Empire d'Orient. C'est une de celles que nous venons de citer, & voici son contenu.

» Pour juger sainement, vous devez tenir pour Romains ceux que vous avez
 » revêtus des Dignités de l'Empire, &
 » vous ne devez point regarder avec l'indifférence qu'on a d'ordinaire pour les
 » absens, ceux que le service de notre
 » commun Maître oblige à faire leur résidence

„ fidence dans des païs éloignés (1). Aux Liv. IV.
 „ vifites près que je ne fuis point à portée Ch. II.
 „ de vous rendre, je ne manqué à rien de
 „ tout ce qui peut vous donner des mar-
 „ ques de mon amitié. Aujourd'hui il est
 „ question de me rendre un bon office
 „ auprès de l'Empereur Anaftafe le meil-
 „ leur de tous les Princes, celui que vous
 „ & moi nous servons. Vous l'affurerez
 „ d'otie de mon attachement à fes intérêts,
 „ dont je cherche fans cefle l'occafion de
 „ lui donner des preuves, & vous lui
 „ direz que je viens d'être affez heureux
 „ pour contenter cette envie, puifque c'est
 „ par mon entremife que mon pere Gon-
 „ débaud, ce Roi qui vous aime fi ten-
 „ drement, a obéi à l'ordre Imperial qui
 „ enjoignoit de mettre en liberté le Fils
 „ de votre client Laurentius. Nous vous
 „ avons déjà envoyé un bon Serviteur en
 „ vous envoyant le pere, & quand nous
 „ vous

(1) *Epiftola ab Avito Epifcopo dictata sub nomine Co-*
mitti Sigismundi ad Vitalianum Senatorem Vos
 nunc clementiffimo Principi quid vellemus afferite.
 Infumate attentius obedientiæ famulatum, quem
 nunc in obsequiis, femper habemus in voto. Sug-
 gerite & pariter commendate ab amatore veftro Do-
 mino & patre meo impletam me intercedente Prin-
 cipalis Reverentiæ iuffionem. Clientis veftri Viri il-
 luftris Laurentii filius ftudio meo redditus, additur
 regioni. Miferamus dudum in parente famulum, quo
 uno vobis directo qualiter cum aliis agatur adver-
 tite. Superelt ut præfatus Miles vefter, cujus proles
 & illic gratia veftræ porrigitur, & hinc patriæ re-
 fervatur, commendatus vobis ftudio meo & ipfe
 commendat, quod vel de illius fobolis adeptione
 jam compos vel de iftius quæ nobifcum redit pro-
 pteritatis fecurus elt. *Aviti Epif. 42.*

„ vous envoyons aussi le fils, nous aug-
 „ mentons encore le nombre de vos
 „ créatures. Lorsque nous voulons bien
 „ vous rendre ce fils-là, vous pouvez ju-
 „ ger si nous faisons un bon traitement à
 „ son Frere qui reste ici. J'espere donc
 „ que Laurentius votre Soldat, & que je
 „ vous ai recommandé autrefois, voudra
 „ bien à son tour me recommander à
 „ vous quand je vous rends un de ses
 „ Fils afin que vous puissiez l'avancer. La
 „ satisfaction qu'aura leur pere en re-
 „ voyant l'un de ses enfans & en appre-
 „ nant les bons traitemens qu'on fait à
 „ l'autre dans sa Patrie, & que je me
 „ propose de lui mener moi-même lors-
 „ que j'irai à Constantinople, méritera
 „ bien qu'il m'accorde la faveur que j'at-
 „ tends de lui". Nous parlerons dans la
 „ suite du voyage de Sigismond à la Cour
 „ de l'Empereur d'Orient.

Il est sensible par cette Lettre que Lau-
 rentius étoit né dans les Gaules, qu'il y
 avoit laissé deux fils lorsque Gondébaud
 l'avoit envoyé à Constantinople où il s'é-
 toit acquis une grande consideration, par-
 ce qu'il y étoit apparemment consulté
 sur les affaires de sa Patrie. Il paroît en-
 core qu'il falloit que Laurentius depuis
 qu'il étoit en faveur à la Cour d'Ana-
 tase, ne s'y fût pas toujours conduit au
 gré de Gondébaud, puisque Gondébaud
 retenoit les Fils de ce Romain malgré leur
 pere, & qu'il n'obéissoit pas même à l'or-
 dre Imperial qui lui ordonnoit d'envoyer
 à Constantinople un de ces Fils. Quelle
 intri-



intrigue Laurentius y tramoit-il, au pré-
 judice de Gondébaud? Je n'en fais rien; Liv. IV.
Ch. II.
 mais il paroît par l'interêt que prit Clo-
 vis dans les affaires de Laurentius, au-
 quel il fit rendre son Fils par la média-
 tion de Sigismond qu'Avitus fut faire
 agir à propos, que l'intrigue dont se mê-
 loit ou s'étoit mêlé Laurentius, se tra-
 moit, ou s'étoit tramée en faveur de Clo-
 vis.

Voici encore une seconde Lettre écrite
 comme la première, au nom de Sigis-
 mond par Avitus, & qui concerne le
 Fils de Laurentius. Elle est adressée à
 Celer qui étoit comme Vitalianus, un des
 Sénateurs de Constantinople, & qui rem-
 plit dans la suite les dignités les plus im-
 portantes de l'Empire d'Orient.

„ (1) Mon devoir & mon inclination
 „ ne me permettent pas de laisser passer Sirmond,
in notis ad
Avit. p. 38.
 „ sans

(1) Constat non minus desiderii mei esse quam
 debui, ut officia quæ merito inclitæ magnitudini or-
 bis devotus impendit, à me qui jam dudum gra-
 tia ejus videor obligatus, specialius excolantur....
 Quapropter cultoris vestri Viri illustres Laurentii fi-
 lium quem ad mundum suum dirigi jussio reverenda
 præcepit, magnificentiæ vestræ præfato largissima so-
 lempnitatis honore commendo. Augere studio defensio-
 nis quod voluisti animo pietatis. In regione expetiit
 patrem, in vobis reperiat paternitatem. Tuumini etiam
 cum prole susceptum: . . . De cetero autem quan-
 tum ad fideles vestros pertinet, expectaram semper
 cupimus jussionem; optamus obedientiæ facultatem.
 Vos propitia Divinitate præstare ut Romanam sub
 gloriosissimo Principe nostro prosperitatem in cujus
 apice digna honoris arce fulgemus, tam sermonis
 augusti, quam dignitatis vestræ rescripto, mereamur
 agnoscere. *Avit. Ep. 143.*

Liv. IV.
Ch. II.

„ sans m'en prévaloir aucune occasion de
 „ donner des marques de mon dévoue-
 „ ment au Prince que le monde entier
 „ respecte. Je profite donc de celle qui
 „ s'offre pour témoigner mon dévoue-
 „ ment comme ma reconnoissance, & il
 „ ne me reste plus qu'à vous recomman-
 „ der ce Fils de Laurentius qu'un ordre
 „ respectable appelle dans l'Empire d'O-
 „ rient ? Que ce Fils qui va chercher son
 „ Pere dans des pays si éloignés, retrouve
 „ sa Patrie dans votre maison. Quant à
 „ vos Sujets fidèles qui sont dans nos
 „ quartiers, nous attendons toujours la
 „ commission que vous devez nous en-
 „ voyer & que nous souhaitons de rece-
 „ voir, dans le dessein où nous sommes
 „ de la bien faire valoir. Dieu veuille
 „ qu'un mot sorti de la bouche auguste
 „ de notre Empereur, & dont nous au-
 „ rions la preuve dans une Lettre écrite
 „ par une personne constituée dans une
 „ Dignité aussi éminente que l'est la vô-
 „ tre, puisse faire jouir la famille dont je
 „ suis le Fils aîné, de la gloire attachée
 „ à l'exercice des grands emplois de
 „ l'Empire Romain”.

Quelle étoit cette Dignité dont la fa-
 mille Royale parmi les Bourguignons, at-
 tendoit le Diplome de Constantinople ?
 Y avoit-on fait espérer à Gondébaud le
 Consulat d'Occident que l'accommodement
 de Theodoric & d'Anastase, dont
 nous parlerons dans la suite, aura empê-
 ché Gondébaud d'obtenir ? S'agit-il seule-
 ment dans cette Lettre du Patriciat que

Si-



Sigismond obtint pour lui à quelque tems
de-là, & qu'il pouvoit demander dès-lors? LIV. IV.
CH. II.

Je n'en fais rien. Il me vient une idée
dans l'esprit, c'est qu'après avoir fait voir
comment Sigismond le Fils aîné & le
Successeur de Gondébaud, parloit dans
les Lettres qu'il écrivoit à Constantinople
aux Ministres de l'Empereur d'Orient, il
convient de faire voir aussi, en quels ter-
mes s'énonçoit ce Prince Bourguignon,
lorsqu'il écrivoit à l'Empereur même.
Voici donc le contenu d'une Lettre que
Sigismond écrivit après qu'il eut été fait (1)
Patrice à l'Empereur Anastase & qui fut
composée ainsi que les précédentes par
Avitus.

„ Si

(1) *Epistola ab Avito Viennensi Episcopo dictata sub
nomine Sigismundi ad Imperatorem. Si devotionem no-
stram qua vobis animo militamus etiam corporaliter
presentiam obex temporum regionumque non patitur,
quod nunc tamen habemus, quod unum tamen in-
votis, exercere tentamus officiis. Credimus enim to-
ties coram sacra glorie vestre obtutibus intromitti,
quoties sollicitudinis debitum studio pagine famulan-
tis offerimus. Nam licet mundum latere nequeat
vestra prosperitas & orbem suum radiis perspicuae
claritatis illustret, dulce tamen est si hi quos Mili-
tiz fascibus & peculiaris gratiae pietate sustollitis,
quos in externis terrarum partibus aulae pollentis
contruberno & veneranda nominis Romani participa-
tione ditatis, specialiter gaudia vestrae perennitatis
agnoscant, quae generaliter cunctis fama concelebrat.
Omar quippe Imperii vestri ampliudinem longin-
quitas Subditorum & diffusionem Reipublicae vestrae
asserit quod remotius possidemur. Unde suscipite pro-
pitii, cum obsequio portitorem. . . . Illud super
omnia deprecantes, ut quia dignatio. Celsitudinis ves-
trae oblivisci non potest beneficia sua, pro gratiarum
actione qua fungimur, quam primum serenissimi
cuius responsa mereamur. Aviti Epist. sexagesima nona.*

„ Si la distance des lieux & les circon-
 „ stances présentes ne nous permettent
 „ point encore d'aller en personne vous
 „ assurer du dévouement que nous avons
 „ pour vous & comme votre *Soldat*, &
 „ par inclination, nous tâchons au moins
 „ de montrer par les effets que nous som-
 „ mes pénétrés des sentimens qu'il ne
 „ nous est pas possible de vous exprimer
 „ de bouche. Nous nous imaginons d'ail-
 „ leurs que toutes les fois que nous vous
 „ faisons rendre une Lettre, nous avons
 „ le bonheur d'être admis à votre audien-
 „ ce, & de vous féliciter sur la prospérité
 „ de votre regne. Quoique votre gloire
 „ éclate de l'un à l'autre bout du Monde
 „ Romain, & qu'elle fasse par-tout l'en-
 „ trétien des Peuples & le motif de leur
 „ consolation, vous devez voir néanmoins
 „ avec quelque contentement que les
 „ personnes entre les mains de qui vous
 „ avez déposé une portion de votre Pou-
 „ voir en leur conférant des Dignités qui
 „ leur communiquent le Droit de faire
 „ porter les faisceaux devant elles, qui
 „ leur donnent, tout éloignées qu'elles
 „ sont de Constantinople, un rang dans
 „ votre Cour & le glorieux avantage de
 „ pouvoir se dire Romains; que ces per-
 „ sonnes-là, dis-je, ayent encore plus de
 „ joie que les autres des prospérités de
 „ votre regne, dont vos vertus semblent
 „ mériter que la durée soit éternelle. Rien
 „ ne fait mieux connoître la grandeur de
 „ votre Empire que la distance où sont
 „ de votre Capitale, les lieux dans les-
 „ quels

„ quels commandent vos Officiers. Il ne ^{LIV. IV.}
 „ me reste plus qu'une grace à vous de- ^{CH. II.}
 „ mander, c'est de ne point oublier ceux
 „ que vous avez comblés de vos bien-
 „ faits, & de n'en point perdre le souve-
 „ nir, parce qu'ils habitent très-loin de
 „ votre Cour. Je me flatte donc que
 „ vous m'accorderez cette priere, qu'en
 „ conséquence vous recevrez avec bonté
 „ le Porteur de cette Dépêche, & que
 „ vous daignerez même y faire une
 „ prompte réponse”.

Il ne faut point dire qu'on ne doit pas
 se faire sur cette Lettre, une idée du res-
 pect & de la déference, du moins appa-
 rente, que les Rois Barbares établis dans
 les Gaules avoient pour l'Empereur d'O-
 rient, parce qu'elle est écrite par Sigis-
 mond, quand il n'étoit pas encore Roi
 des Bourguignons, mais seulement le Fils
 de leur Roi. Je rapporterai dans la suite
 de cet Ouvrage deux Lettres écrites au ^{Avit. Ep.}
 même Anastase, en cinq cens dix-sept, ^{83. & 84.}
 par le même Sigismond après qu'il fut
 devenu, par la mort de son Pere Gon-
 débaut, le seul Roi des Bourguignons,
 & l'on verra dans ces deux Lettres autant
 de respect & de soumission pour l'Empe-
 reur des Romains d'Orient, qu'on en a vu
 dans celle qui vient d'être traduite.

J'ajouterai ici pour finir ce que j'ai à
 dire concernant la Relation que les Bour-
 guignons entretenoient avec la Cour de
 Constantinople, dans le tems de la con-
 version de Clovis, que Sigismond y fit le
 voyage qu'il avoit déjà projeté d'y faire,



lorsqu'il écrivoit au Sénateur Celer, la Lettre dont nous avons donné la substance. C'est ce que nous apprenons de la septième Lettre d'Avitus, écrite au Patriarche de Constantinople. On pourroit trouver étrange que cette Lettre où il est parlé du voyage dont la Lettre à Celer marque seulement le projet, fut la septième dans l'ordre où sont rangées les Épîtres d'Avitus, quand celle qui est écrite à Celer, ne s'y trouve que la quarante-troisième (1); si les Savans n'avoient déjà remarqué que nous n'avons point ces Épîtres non plus que celles de Sidonius, arrangées suivant leur date.

Avitus dit dans sa Lettre au Patriarche de Constantinople. „ (2) Je profite pour
 „ vous assurer de mon respect, du voyage
 „ de mon Patron & de votre Fils le Patri-
 „ ce Sigismond, qui, chargé d'une com-
 „ mission importante, se rend auprès de
 „ vo-

(1) Confirmat in digerendis Aviti Epistolis ordinem temporum observatum non fuisse. *Sirm. in notis ad Avitum* pag. 56.

(2) *Avitus Episcopus Viennensis Papa Constantinopolitano*. Dum Dominus meus filius vester Patricius Sigismundus gloriosissimum Principem officio legationis expetiit, nobis quoque deferendi ad vos famulatus actum, dupliciter sancta opportunitate proferant. Cum enim ut praecipuum sacerdotem, iusto vos desiderio spectemus, adjecit vir illustris Laurentius, honorum vestri animis nostris indicans apicibus suis, cunctis rubilum quod quietem Orientalium populorum ambiguo caligante fuscaverat, rediregrata pacis feteritate deteritum & eam cum Romano Austine vos habere concordiam, quam velut geminos Apostolorum Principes, mundo assignare conveniat. *Avit. Ep. septima.*

» notre glorieux Empereur. Il y a déjà Liv. IV.
 » longtems que j'avois l'envie de rendre Ch. II.
 » ce devoir à l'un des plus grands Prélats
 » de la Chrétienté, & j'y ai été confir-
 » mé encore par une Lettre que m'écrivit
 » Laurentius, personne illustre, & dans
 » laquelle il me mande que tous les trou-
 » bles dont l'Eglise d'Orient étoit agitée
 » sont calmés, & qu'elle est enfin d'ac-
 » cord avec le saint Siège". Le reste
 » roule sur la nécessité où est un Patriarche
 » de Constantinople, d'être en communion
 » avec le Pape.

L'apparence est grande cependant, que
 la nouvelle écrite à l'Evêque de Vienne
 par Laurentius étoit fausse, c'est-à-dire,
 qu'elle étoit prématurée. Il arrive tous
 les jours dans les affaires de cette nature,
 d'en écrire de pareilles. L'accommode-
 ment dont il s'agit, ne fut terminé que
 plusieurs années après le tems où le *Per-
 sonnage illustre* avoit crû que tout étoit
 ajusté. En effet, la Lettre d'Avitus est
 écrite avant l'avènement de Sigismond à
 la Couronne des Bourguignons, & l'ac-
 commodement en question ne fut entie-
 rement achevé que sous le regne de Jus-
 tia, qui parvint à l'Empire en cinq cens
 dix-huit, & un an après que Sigismond
 eut succédé à son Pere.

Sirm. in
 notis ad
 Av. p. 14.

On ne sauroit douter que la Lettre de
 Sigismond, rapportée en dernier lieu, ne
 soit écrite dans le tems que Gondébaud
 vivoit encore. En premier lieu, Avitus
 n'y traite Sigismond que de Patrice, & il
 l'auroit traité probablement de Patrice &



de Roi, si quand il écrivoit, ce Prince eût été actuellement Roi des Bourguignons. Cette raison pourroit, je le fais bien, recevoir quelque difficulté, mais celle dont je vais l'appuyer me paroît sans réplique. C'est qu'il est contre toute vraisemblance que Sigismond ait fait un voyage aussi long que celui de Constantinople, depuis qu'il fut monté sur le Trône, & dans un tems où il devoit craindre déjà la guerre que les Franks lui firent quelques années après son avènement à la Couronne. Enfin nous voyons par la Lettre même d'Avitus qu'il est plus plausible que Laurentius lui avoit mandé que l'accommodement s'alloit conclure, qu'il n'est plausible qu'il lui eût écrit positivement que l'accommodement étoit entièrement terminé. Si Laurentius eût écrit en termes clairs & précis, *l'accommodement est consommé*, Avitus n'auroit pas dit au Patriarche de Constantinople: (1)
 „ Confirmez-nous par un mot de votre
 „ main la nouvelle qui nous a été man-
 „ dée par un Correspondant qui certaine-
 „ ment n'a point envie de nous trom-
 „ per”. Mais ce qui arrive tous les jours, quelque nouvel incident aura fait traîner en longueur la négociation qu'on avoit crû terminée heureusement. La Paix n'est pas moins difficile à faire entre les Pui-
 san-

(1) Prosperrimum quem supra dixi nuntium per fidelissimum virum ad notitiam nostram transmissum, firmate rescripto. *Ibidem.*

ances Ecclesiastiques, qu'entre les Puif-
 fances temporelles.

LIV. IV.
 CH. II.

Ce sont les Relations que Gondébaud eut avec Clovis immédiatement après son Baptême, qui nous ont engagés à parler de celles que les Bourguignons entretenoient avec la Cour de Constantinople, & nous l'avons fait d'autant plus volontiers, qu'il est impossible de bien éclaircir l'Histoire de France, sans dire plusieurs choses qui ne sont pas de l'Histoire de France. Il est très-probable d'ailleurs, à en juger par le seul événement, que les Francs avoient de pareilles liaisons avec cette même Cour. C'est ce que nous saurions avec détail si nous avions autant de Lettres de saint Remy ou d'Aurelien, que nous en avons d'Alcimus Avitus.

Je reviens aux Relations que Gondébaud eut avec Clovis, dès que ce dernier fut converti. Si le Roi des Bourguignons affecta de témoigner pour lors, comme nous l'avons vû, toute sorte de déference pour Clovis, s'il lui fit mander qu'il étoit son *Soldat*, ce n'est point qu'il eût sincèrement aucune amitié pour le Roi des Francs, son neveu, qu'il devoit regarder comme son rival de grandeur, & comme un rival très-dangereux. C'est que Gondébaud craignoit Clovis.

En premier lieu, Clovis, comme nous l'avons déjà dit & comme nous aurons encore plusieurs occasions de le faire voir, étoit devenu depuis son Baptême, le Héros des Romains des Gaules. En second lieu, Gondébaud avoit alors la guerre



avec Théodoric Roi d'Italie, & il pou-
voit craindre que les Francs, s'il les mé-
contentoit, ne s'alliaient contre lui avec
les Ostrogots, & que les Visigots mêmes
n'entraissent aussi dans la ligue qui se for-
meroit alors. Les Visigots devoient cher-
cher à rentrer dans la Province Marseil-
loise, dont après la mort d'Euric leur
Roi, ils avoient été dépouillés par les
Bourguignons.

Il est vrai que plusieurs de nos Histo-
riens modernes prétendent qu'il n'y ait
point eu de guerre entre les Ostrogots
& les Bourguignons, jusques à celle qu'ils
se firent l'année cinq cens, & dans la-
quelle Théodoric fut allié avec Clovis
contre Gondébaud. Mais je vais prouver
le contraire & faire voir qu'avant l'année
cinq cens les Bourguignons avoient été
déjà en guerre avec les Ostrogots.

Not. Sirm.
in Enn.
Baillet-Vies
des Saints.

On peut voir dans les Vies des Saints
par Monsieur Baillet, comme dans les
Commentaires publiés sur les Ouvrages
d'Ennodius Evêque de Pavie, dans le
sixième siècle & qui a écrit la Vie de
saint Epiphane un de ses Prédecesseurs,
que saint Epiphane fait Evêque de Pavie
en quatre cens soixante & six, mourut
après trente ans d'Episcopat, c'est-à-dire,
en quatre cens quatre-vingt-dix-sept. Ce-
pendant Ennodius rapporte que ce Saint
avant que de mourir fit dans les Gaules,
pour parler à notre maniere, la redemp-
tion generale des Sujets de Théodoric
que les Bourguignons avoient faits captifs
dans le cours d'une guerre qui duroit en-
core



core quand cette redemption fut faite. Liv. IV.
 Donc il y avoit eu une guerre entre Ch. II.
 Théodoric & Gondébaud avant celle qui
 commence l'année cinq cens. En second
 lieu, une des circonstances de cette re-
 demption qu'Ennodius rapporte, c'est,
 comme on va le lire, que Godegisile
 Frere de Gondébaud & l'un des Rois des
 Bourguignons vivoit encore quand elle se
 fit, & que même ces deux Princes étoient
 alors en bonne intelligence. Or dans la
 guerre commencée en cinq cens, entre
 les Francs & les Ostrogots d'une part, &
 les Bourguignons de l'autre, & qui se ter-
 mina en une campagne, Godegisile fut
 jusques à sa mort l'Allié des ennemis de
 son Frere. Voyons à présent ce que dit
 Ennodius concernant la redemption dont
 il s'agit.

„ Saint Epiphane ayant été envoyé
 „ dans les Gaules par Théodoric pour y
 „ traiter du rachat des Prisonniers de
 „ guerre que les Bourguignons avoient
 „ faits en Italie, il demanda une audien-
 „ ce au Roi Gondébaud, & il lui dit:
 „ Voici, grand Prince, une conjoncture
 „ bien singuliere. Un ennemi ne peut
 „ être victorieux que son ennemi ne soit
 „ vaincu (1), & vous pouvez aujourd'hui
 „ vous & Theodoric être vainqueurs éga-
 „ lement. Il veut racheter les Captifs
 „ que

(1) Sequimini consilium meum & ambo superio-
 res & ambo pares exstabit. Redimere cupit ille cap-
 tivos. Tu sine pretio redde genialibus glebis. *Enn.*
lib. 366. ed. ann. 1611.



LIV. IV.
CH. II.

„ que vous avez faits sur lui. Mettez-
 „ les en liberté sans rançon, Gondébaud
 „ & Théodoric peuvent triompher ainsi
 „ sur le même Char. Le Roi des Bour-
 „ guignons répondit d'abord à saint Epi-
 „ phane. (1) Vous parlez bien comme
 „ un Pacificateur qui voudroit que les
 „ Droits acquis par les armes fussent
 „ comptés pour rien, & qu'on regardât
 „ comme des Loix injustes les Loix de
 „ la guerre qui condamnent celui qui s'est
 „ rendu à être l'Esclave du vainqueur,
 „ qui lui a laissé la vie". Cependant le
 „ respect de Gondébaud pour saint Epipha-
 „ ne, & peut-être la crainte que ce Prince
 „ avoit de Clovis, l'engagerent à tomber
 „ d'accord peu de tems après, de deux cho-
 „ ses: La premiere, étoit de faire mettre
 „ gratuitement en liberté tous les Habitans
 „ de l'Italie que la famine, d'autres mal-
 „ heurs, ou la crainte des événemens avoient
 „ engagés à venir se rendre Prisonniers de
 „ guerre, & même ceux de ces Habitans
 „ qui se trouveroient avoir été vendus aux
 „ Bourguignons pendant le Gouvernement
 „ tyrannique d'Odoacer. La seconde, étoit
 „ de faire relâcher moyennant une rançon
 „ modique ceux des Sujets de Théodoric
 „ qui avoient été pris les armes à la main
 „ dans les actions de guerre, où les Bour-
 „ guignons avoient eu de l'avantage. „ Je
 „ ne

(1) Belli jura pacis suasor ignoras & conditiones
 gladio decisas; concordia autor evinceris. Lex est
 certaminum, quam putas errorem. *Ibidem*, p. 366.

„ ne veux point, ajouta Gondébaud, dé-
 „ goûter mon Peuple de la profession de Liv. IV.
Ch. II.
 „ Soldat”. (1) Ce Prince fit ensuite ex-
 pedier en bonne forme un acte de ce
 qu'il venoit d'octroyer, & il se servit pour
 cela du ministère de Laconius, un Ro-
 main sorti d'une famille dans laquelle il
 y avoit eu plusieurs dignités Curules, &
 qui faisoit auprès de ce Prince les fonc-
 tions d'un Chancelier. L'Acte fut ensuite
 remis à saint Epiphane qui le fit encore
 souscrire à Genève par Godégisile, l'autre
 Roi des Bourguignons, & il fut ensuite
 executé suivant sa teneur. Une pareille
 convention est un grand acheminement à
 un Traité de Paix, mais comme Enno-
 dius ne dit point précisément que Saint
 Epiphane eût terminé pour lors la guerre
 des Bourguignons contre les Ostrogots, il
 est à croire qu'il ne la termina point. Si
 saint Epiphane eût fait cette Paix, son
 Panegyriste n'auroit point manqué de l'en
 louer

(1) At Gondobadus vocato Laconio cui & rerum
 & verborum fides ab illo semper tuto mandata est,
 quem & prerogativa natalium & avorum Curulis
 per magistræ probitatis insignia sublimarunt. . . .
 Liceat omnibus Italis quocumque Burgundionum
 nostrorum metus captivitatis fecit esse captivos, quos
 famis necessitas, quos periculorum metus advenit,
 postremo quocumque concessit aut addixit consensus
 Principis sui, nostri consensus absolvat. At paucos
 quos ardore praeliandi tunc ab adversariorum domi-
 natione rapuerunt, pro illis pretium quantulumcum-
 que percipiant ne detestabiles apud illos fiant certam-
 minum calus. . . . Fuit Gennabæ Epiphanius ubi
 Godigisilus germanus Regis larem statuerat, qui for-
 mam fraternæ deliberationis secutus, bonis operibus
 quæ se socium dedit. *Ibid. pag. 369.*

